

A 230528

Elisabeth LAMURE
Sénateur Honoraire du Rhône
Maire Honoraire de Gleizé

Monsieur le Président
Chambre régionale des comptes
124-126 Bd Vivier Merle
69503 LYON cedex 03

Gleizé, le 24 avril 2023

V/Réf : D230480

Monsieur le Président,

Le Rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Gleizé, que vous avez établi le 31 mars 2023, a bien retenu mon attention.

Je n'ai pas remarques particulières à formuler sur les différents points traités et observations.

Je suggère cependant que la phrase suivante soit reconstruite, pour une meilleure exactitude, et pour en faciliter la compréhension :

Page 6 / 1-1

ligne 5, après *volonté politique*

Il s'agit de remplacer :

« ...facilitée par le classement de la commune en zone à urbanisation différée, ce qui a gelé depuis 1989 l'extension des zones d'habitation... »

par :

« ...appuyée sur le classement de plusieurs zones à urbanisation différée, lesquelles sont restées gelées depuis 1989... »

La phrase définitive se lirait ainsi :

« L'ancien ordonnateur a précisé qu'il s'agissait d'une volonté politique, appuyée sur le classement de plusieurs zones à urbanisation différée, lesquelles sont restées gelées depuis 1989, et également par le déclassement... »

Car en effet, ce n'est pas l'ensemble de la commune qui était classée en zone à urbanisation différée, mais des zones définies et classées comme telles, différenciées de zones constructibles, ou agricoles, ou naturelles.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma meilleure considération.

